



**HAL**  
open science

## Tanguy du Chastel, l'homme de Montereau.

Jean-Christophe Cassard

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Cassard. Tanguy du Chastel, l'homme de Montereau.. Le Trémazan des du Chastel : du château fort à la ruine., Jun 2004, Brest, France. pp.83-104. hal-00451280

**HAL Id: hal-00451280**

**<https://hal.univ-brest.fr/hal-00451280>**

Submitted on 28 Jan 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## TANGUY DU CHASTEL l'homme de Montereau \*

La scène demeure célèbre quoique embrouillée dans son enchaînement fatal. Ce jour-là, le 10 septembre 1419, le dauphin Charles et Jean sans Peur, le duc de Bourgogne, doivent se rencontrer afin de conforter la fragile paix courante et aplanir, si cela s'avère encore possible, leurs différends. Comme une grande méfiance persiste entre les deux cousins et leurs conseillers, le théâtre de l'entrevue sera à Montereau-Fault-Yonne – dont le château est gracieusement abandonné nu à Jean, tandis que Charles s'établit dans la ville, sur l'autre rive – un pont reliant les deux rives de l'Yonne ; pour plus de sécurité, il a été stipulé d'un commun accord que les participants viendraient sans armes ni escorte, en petit nombre (une dizaine de chaque bord), se réuniraient à l'intérieur d'une enceinte, un *parc* fermé par des chicanes, au milieu de l'ouvrage, laissant loin en arrière le gros de leurs troupes respectives, d'ailleurs bloquées par des barrières de bois établies à chacune des entrées du pont<sup>1</sup>. Rituel au demeurant classique d'une rencontre « en marche », dans un lieu présumé neutre situé en limite de deux dominations, l'eau assurant une garantie supplémentaire d'apaisement<sup>2</sup>. Bientôt le duc s'avance, les deux princes se joignent.

Puis tout bascule, très vite. Dans la confusion des paroles, des cris, des coups sourds assénés sur le corps surpris de Jean. Le duc de Bourgogne demeure gisant dans son sang aux pieds du dauphin, inerte pour l'éternité. Louis d'Orléans, que Jean s'était imprudemment vanté d'avoir fait périr à Paris en une sinistre soirée de novembre 1407, se voit ainsi vengé<sup>3</sup> ! Et Tanguy du Chastel d'entrer dans la geste française – légende noire pour les uns qui l'accusent d'avoir prémédité son attaque sacrilège, issue inéluctable pour les autres qui lui savent gré d'avoir revanché l'honneur bafoué de son défunt maître. Lui, en tout cas, jusqu'à la fin de sa vie, il se défendra avec énergie de toute idée d'un crime perpétré de sang-froid...

Les récits du meurtre de Montereau sont par trop partisans, par trop discordants pour que jamais se fasse jour une vérité assurée sur les circonstances exactes d'un drame<sup>4</sup> qui ne

---

\* *Le Trémazan des Du Chastel : du château fort à la ruine*, Brest-Landunvez, 2006, p. 83-104.

<sup>1</sup> Jacques D'AVOUT, *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, Paris, 1947, page 298.

<sup>2</sup> Sur l'importance de l'eau dans les lieux de paix, Nicolas OFFENSTADT, *Faire la paix au Moyen Âge*, Paris, 2007, p. 157-159.

<sup>3</sup> Bernard GUENEE, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992.

<sup>4</sup> G. du FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, tome I, *Le Dauphin, 1403-1422*, Paris, 1881, p. 172-178. Françoise AUTRAND, *Charles VI*, Paris, 1986, p. 571-576.

manque pas de replonger la France dans les affres de la guerre civile inexpiable qui la déchire depuis 1411 : la Bourgogne bascule jusqu'en 1435 dans l'alliance anglaise, Charles VII, « le roi de Bourges », leur résiste sans guère de moyens ni légitimité incontestable au moins dans un premier temps... Cet épisode sanglant ne doit toutefois pas occulter la carrière entière de Tanguy : le fils des seigneurs de Trémazan n'est pas seulement un homme de main – l'exécuteur des basses œuvres de son patron ou la cause de ses tracasseries ultérieures, c'est selon. Il est d'abord un officier breton passé au service d'une monarchie divisée contre elle-même, un officier dont les étapes de l'ascension, les fonctions exercées, les initiatives révèlent la personnalité bien trempée en cette période entre toutes troublée.

## **LES DEUX FRÈRES DU CHASTEL, GUILLAUME PUIS TANGUY**

### **Guillaume en modèle et précurseur**

Tanguy n'a pas surgi isolé au firmament de l'histoire, tel un météore tombé d'on ne sait où : en vérité, le premier homme célèbre de la famille fut Guillaume, son frère aîné. Celui-ci se couvre de gloire en répliquant au coup par coup aux attaques anglaises en Manche comme sur les côtes de la Bretagne, et il naît définitivement à la postérité en trouvant la mort en 1404 lors d'une descente malheureuse en Angleterre. Dès lors son cadet le remplace et entame sa montée vers de plus lourdes responsabilités.

Guillaume a servi le duché sur terre comme sur mer en ces années où les dernières plaies ouvertes par la guerre de Succession au XIV<sup>e</sup> siècle peinent à se refermer. En dépit de la restitution effective de Brest (ou plutôt de son rachat par Jean IV) le 30 juin 1397, les haines recuites alimentent toujours les contestations maritimes comme elles nourrissent les espoirs de descentes fructueuses chez l'ennemi de longue date, d'autant que le vieux duc s'en est allé en novembre 1399, laissant trois fils mineurs encore en leur âge tendre et une épouse... bientôt reine d'Angleterre ! Autant dire que Guillaume repère là un prétexte tout trouvé à s'illustrer en défendant son patrimoine propre, le Léon et la Bretagne en général... À l'orée de juillet 1403 il embarque à Saint-Pol sur une flotte de trente voiles, placée sous les ordres du nouvel amiral de Bretagne, le léonard Jean de Penhoët, forte de 1 200 hommes d'armes dont Morlaix avait été le point de ralliement, « contre les Anglois qui étoient sur mer en grand multitude, épiant les marchands, comme pillards et écumeurs de mer » : l'escadre de guerre rejoint les trublions au large du raz de Saint-Mathieu, les traque jusqu'au lendemain soleil levant, les affronte à l'abordage flanc contre flanc, et finalement leur inflige une sévère défaite, s'emparant de quarante nefes et d'une grosse caraque, anéantissant 2 000 combattants anglais

« dont la plus grand' partie furent jetés à bord et noyés en la mer, et aucuns réchappèrent depuis par finance<sup>5</sup> ».

Comme émoustillé par ce premier exploit, Guillaume – délégué en préalable auprès des ducs de France afin d'arracher leur consentement car on était toujours alors en période de trêve officielle entre les deux royaumes – rassemble bientôt une nouvelle force de 1 200 (ou 2 000) combattants, tous normands ou bretons, au départ de Saint-Malo cette fois, sous son commandement conjoint avec les sires de Châteaubriant et de La Jaille : ayant fait voile en bon ordre vers les côtes adverses, rendu à pied d'œuvre devant Blackpool Sands (Devon), modeste village en bord de mer situé à 4 kilomètres au sud-ouest de Dartmouth, l'état-major se divise, et finalement, seul avec La Jaille, Guillaume du Chastel prend terre le 15 avril 1404 avec 200 hommes « pensant que les autres les suivissent, ce que pas ne firent ». Ayant malgré tout attaqué les Anglais accourus en masse à la rescousse, ils sont défaits sous le nombre et Guillaume tué dans l'aventure<sup>6</sup>, faisant ainsi involontairement place nette à Tanguy, son belliqueux cadet, mais c'est Olivier, autre aîné, l'héritier de Trémazan, qui entreprend de le venger, à peine un mois plus tard, par un raid sur les rivages ennemis<sup>7</sup> puis, chaque attaque provoquant en retour une réplique inévitable dans cet étrange duel poursuivi en une période supposée de suspension d'armes, Tanguy participe à la défense victorieuse de Brest et de sa région.

C'est du moins ce que met en avant la littérature héroïque d'inspiration armagnac car, selon les sources anglaises, bien plus fiables en l'occurrence, Tanguy a été fait prisonnier à Blackpool Sands avec son frère Henri<sup>8</sup>... Thomas Walsingham insiste même sur le fait que Guillaume et ses compagnons ont été mis en déroute par de simples paysans qui, n'entendant pas le français, les massacrent sans égard pour leur rang alors que les nobles chevaliers déconfits essayent en vain de leur faire miroiter l'avantage des rançons que leur capture vaudrait à leurs vainqueurs ! Tanguy

---

<sup>5</sup> *Chroniques de Monstrelet (France, Angleterre, Bourgogne) [ 1400-1444 ]*, éd. J-A-C. BUCHON, Paris, 1875, livre I, § XII, page 25. *La Chronique de Charles VI par le Religieux de Saint-Denys*, éd. L. BELLAGUET en 6 tomes, Paris, 1839-1852 (réédition en 3 volumes avec une préface de Bernard GUENEE, Paris, 1994), livre XXIV, § X, p. 104-111, donne 500 Anglais tués ou noyés au combat, 500 autres jetés à l'eau par leurs vainqueurs après y avoir précipité leurs armes « en leur disant d'aller les pêcher », et 1000 faits prisonniers. Jean JUVENEL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, dans J-A-C. BUCHON, *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France*, Paris, 1838, page 417.

<sup>6</sup> Plus exactement, Guillaume décédera de ses blessures quelques jours plus tard au château de Dartmouth et sera inhumé dans l'église paroissiale Saint Saviour. Récits du combat dans les *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § XIV, page 28 (Enguerran de Monstrelet ajoute qu'outre Guillaume deux de ses frères périrent dans ce combat, ce qui est manifestement faux) et *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXV, § XI, p. 170-179.

<sup>7</sup> *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXV, § XII, p. 178-181. Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 419.

<sup>8</sup> John Hawley, dans une lettre adressée le 14 juillet 1404 à Henry IV, déclare à son roi qu'il vient de racheter la moitié de « *Tangé Castelle* » à un certain Antony Johan, ainsi qu'une part équivalente sur Olivier Arel, le fils de l'un des Trente ; le 24 août de la même année, une enquête sur les prisonniers bretons et leurs maîtres fournit d'autres identités : ces deux documents sont publiés p. 119-121 et 121-122 de Michael JONES, « Les Du Chastel au sein de la noblesse bretonne », dans Yves COATIVY dir., *Le Trémazan des Du Chastel, du château fort à la ruine*, Brest et Landunvez, 2006, p. 105-123.

sauve sa vie lorsqu'il entreprend de venger Guillaume, mais il ne recouvre la liberté que le 1<sup>er</sup> juin 1406, au terme d'une captivité où il est passé de main en main<sup>9</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette nécessaire rectification historique dépouillant notre héros d'un exploit en forme de doublon heureux, la figure de Guillaume demeure intéressante à plusieurs titres : sa mort introduit dans son lignage un premier personnage d'exception par son courage au combat comme sa clairvoyance dans l'adversité, deux qualités dont hérite son cadet. Au vrai, sous la plume de certains auteurs Guillaume fait l'objet d'un véritable processus d'héroïsation, présentant le visage d'un lutteur stoïque qui choisit en dernière instance de rester auprès des siens alors qu'il sait leur cause mal engagée et la partie perdue d'avance. *Kentoc'h mervel evid en em trec'hi*, "plutôt mourir que se souiller" (*Potius mori quam foedari*), n'est-ce pas aussi la devise des Bretons ? Le chevalier Guillaume intéresse également par ses accointances, que son frère se gardera de renier : il gravite déjà dans la mouvance du futur parti armagnac (il est chambellan du duc d'Orléans<sup>10</sup>), notamment lors de son ultime expédition à l'origine de laquelle on décèle les encouragements bienveillants de l'ancien connétable de France, Olivier de Clisson. Tanguy profite donc de la réputation acquise par son frère et ne fera pas mentir son engagement envers une sensibilité politique typée.

Guillaume s'était illustré un peu plus tôt, le 19 mai 1402 – jour de la Saint Yves, et ce n'est pas un hasard car beaucoup trahit une ambiance bretonne autour de cette entreprise<sup>11</sup> –, dans une joute courtoise opposant à Montendre<sup>12</sup> (Charente-Maritime) sept champions français, sous sa férule et celle du sire de Barbazan<sup>13</sup>, à autant d'Anglais. Si les chroniqueurs ne s'accordent pas vraiment sur le point de déterminer à quel parti revient l'initiative de cette

---

<sup>9</sup> Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 421. Les documents d'origine anglaise le montrent libéré sous caution deux ans plus tard seulement : dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 741 et 770 (en reprenant des pièces publiées dans les *Foedera* de Rymer). C'est cette version que préfèrent Charles de LA RONCIERE dans son *Histoire de la marine française* et Albert MIROT, « Tanguy du Chastel (1370-1458). Ses origines, sa carrière jusqu'en 1415 », *Revue des Études Historiques*, 1932, p. 363-384.

<sup>10</sup> Albert MIROT, « Tanguy du Chastel... », article cité, page 372.

<sup>11</sup> Servant d'intermédiaire entre les deux partis et responsable du bon déroulement matériel de la joute, le sénéchal royal de Saintonge est un seigneur breton, Jean de Harpedanne, le propre neveu d'Olivier de Clisson par sa mère Jeanne, la sœur du connétable, qui trouvera d'ailleurs un bel établissement dans cette région en épousant une fille de l'aristocratie locale, combien que sa belle-mère ait penché vers les Anglais (cf. *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXVII, § X, p. 424-427). Un autre Breton, Yvon de Karouys, *Carouys* ou *Keralouis*, figure au nombre des combattants de cette journée jugée mémorable : Jean-Bernard DE VAIVRE, « Le rôle armorié du combat de Montendre », *Journal des Savants*, avril-juin 1973, p. 99-126. Et cet auteur de citer p. 118-119 un document aujourd'hui disparu, copié dans la collection Clairambault, en date du 16 octobre 1402, par lequel Charles VI ordonnait de partager à égalité 7 000 francs or entre les sept Français victorieux qu'il venait de recevoir en son palais.

<sup>12</sup> Signalée, entre autres, par *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le héraut Berry*, éd. Henri COURTEAULT et Léonce CELIER, Paris, 1979, p. 9-10 (Berry présente Guillaume comme le chef de la bataille » des Français, mais il se trompe quant au quantième de l'année, donnant 1404).

<sup>13</sup> L'itinéraire des Du Chastel croise souvent celui de Barbazan, natif de Bigorre, jusqu'à Montereau et au-delà encore : une étude plus précise le montrerait facilement, même si Tanguy joue seul un rôle de premier plan parmi

journée<sup>14</sup>, ils se retrouvent pour accorder l'avantage aux Français au terme de cette « belle apertise d'armes » pour parler comme Froissart, et souligner la part qu'y prit Guillaume, désigné dès l'abord comme l'homme à abattre pour ses adversaires car le plus fort combattant de son équipe. Ils se retrouvent aussi pour marquer la connexion qui relie d'ores et déjà le frère aîné de Tanguy au parti d'Orléans : « Quand aucuns nobles estans lors à Paris, spécialement à la cour du duc d'Orléans, le sceurent, ils leverent leurs oreilles, et vinrent audit duc d'Orléans luy prier qu'il leur donnast congé d'aller résister à l'entreprise des Anglois, en intention de combattre lesdits Anglois, lesquels et d'un costé et d'autre estoient renommés vaillantes gens en Angleterre et en Guyenne (...). Et leur donna congé ledit duc d'Orléans, se confiant en leurs prouesses et vaillances<sup>15</sup> ». Ce n'était là d'ailleurs qu'une étape de plus dans sa carrière de joueur renommé car l'an d'avant, le 15 septembre 1401, Guillaume avait obtenu du roi Henri III de Castille l'honneur d'affronter à Ségovie le chevalier catalan Pere de Cervello<sup>16</sup>.

Sur un autre registre, Christine de Pisan chantera dans trois ballades les champions de France sortis auréolés de cette vaine rencontre organisée pour l'honneur des armes alors officiellement remises<sup>17</sup>. Mais sans doute à trop vouloir forcer le destin, Guillaume succombe outre-Manche deux ans plus tard... Sa renommée est telle qu'il figure aussi dans un classique de la littérature castillane médiévale, le *Victorial*, lequel narre par le menu les exploits du comte Pero Niño, dont l'auteur, Gutierre Díaz de Games, est l'ancien « *alfárez* » ou porte-bannière : comme son maître pénètre en Manche avec ses galères en 1405 dans l'intention d'y combattre les Anglais, il devient logique que son biographe se fasse l'écho des récentes aventures traversées par Guillaume, à Montendre d'abord puis à Dartmouth, lorsque la petite escadre longe cette côte<sup>18</sup>. L'hiver suivant, alors que ses navires attendent à Rouen, le Castillan se voit proposer de remplacer Guillaume dans la nouvelle équipe de sept combattants que met sur pied l'hôtel du duc

---

les piliers du parti armagnac, Arnaud-Guillaume apparaissant d'abord comme un fameux homme de guerre, et guère plus que cela.

<sup>14</sup> Michel PINTOUIN assure que ce sont les Français qui dépêchèrent un héraut porter leur défi à la cour de Londres : *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXIII (1402), § III, p. 30-31. À l'inverse, ce seraient les Anglais qui auraient défié leurs adversaires pour Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 412.

<sup>15</sup> Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 412. *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, p. 31-33 : « Le duc d'Orléans, frère du roi, ayant appris qu'aucune des conditions n'avait été refusée, et considérant que les champions étaient tous de ses familiers, résolut de faire d'abondantes aumônes dans plusieurs lieux saints. Il se rendit même à l'église de Saint-Denis et demanda aux religieux de prier avec ferveur pour les chevaliers français ».

<sup>16</sup> Cette affaire est signalée page 330 de Isabel Beceiro PITA, « La fascination pour la "matière de Bretagne" dans la noblesse castillane au Moyen Âge tardif », dans Jean KERHERVE et Tanguy DANIEL dir, 1491. *La Bretagne, terre d'Europe*, Brest-Quimper, 1992, p. 325-334.

<sup>17</sup> *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, éd. Maurice ROY, tome I, Paris, 1886, p. 240-245 (les ballades concernées sont numérotées de XXX à XXXII).

<sup>18</sup> *Le Victorial. Chronique de don Pero Niño, comte de Buelna (1378-1453)*, texte traduit et présenté par Jean GAUTIER DALCHE, Turnhout, 2001, chapitre 68, p. 209-210. Jean-Christophe CASSARD, « Échos ponantais d'une navigation de galères castillanes en 1405-1406 », *BSAF*, tome 133, 2004, p. 237-250.

d'Orléans afin d'affronter autant de représentants de celui de Bourgogne, mais Charles VI interdit la joute au dernier moment et force les princes rivaux à une réconciliation feinte de plus<sup>19</sup>.

### Les débuts de Tanguy

Quand il entreprend de marcher sur les brisées de son aîné, Tanguy n'est pas lui non plus un débutant puisqu'il est déjà entré dans la force de l'âge – il est né apparemment en 1370 – et a embrassé d'assez longue date la carrière des armes, soit comme joueur mondain relevant le défi des meilleurs chevaliers du temps au fil de tournois sans enjeu guerrier, soit comme militaire. Il est ainsi signalé le 20 mai 1407 – en même temps que l'écuyer Jean *Carmen* (en fait, Jean de Kernéan, autre Breton, au service du duc de Bourgogne celui-ci), Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et Jacques de Montenay, un chevalier normand – lors d'un gage de bataille quatre à quatre, organisé à Valencia sous l'égide du roi Martin I<sup>er</sup> d'Aragon (1395-1410), dans l'équipe conduite par le sénéchal de Hainaut, où Tanguy figure en troisième position seulement<sup>20</sup>. Quoique le roi ait décidé, parce que ses champions lui paraissaient en difficulté, d'interrompre la partie avant terme, les Français sont tenus pour vainqueurs<sup>21</sup>. Délaissant ces amusements, Tanguy attaque pour de bon les Anglais chez eux selon une légende qui s'accorde bien, au demeurant, avec ce que l'avenir démontrera. Il est supposé – à tort – être d'abord revenu sur les lieux qui avaient vu le trépas de Guillaume : plus habile ou plus chanceux que lui, Tanguy aurait surpris et ravagé Dartmouth, puis couru la campagne anglaise durant huit semaines, évitant grâce à ses « *exploratores* » (éclaireurs) les corps de troupes dirigés contre lui<sup>22</sup>.

Mieux assurée que cette légende controuvée<sup>23</sup>, la participation de Tanguy à la défense du Léon au début de l'année 1404 s'avère être sa première action véritablement militaire : sous le comte de Beaumont et le Bâtard d'Angleterre, une flotte ennemie aborde, en effet, près de Brest et ses équipages se mettent à ravager la contrée, provoquant la mobilisation des gens d'armes de l'ost ducal sous le maréchal de Rieux, mais aussi celle des paysans, rendus furieux par les dépré-

---

<sup>19</sup> *Ibidem*, chapitres 84 et 85, p. 252-255.

<sup>20</sup> En seconde place pour Monstrelet, qui lui octroie aussi la qualité de chevalier, ce qui paraît fort peu probable à cette date. Sur son compatriote, voir Bertrand SCHNERB, « Des Bretons à la cour de Bourgogne sous les deux premiers ducs de la Maison de Valois (du milieu du XIV<sup>e</sup> au début du XV<sup>e</sup> siècle) », dans *Le prince, l'argent, les hommes aux Moyen Âge* (Mélanges Jean Kerhervé), Rennes, 2008, p. 457-475.

Tanguy obtient également le 14 avril 1412 des lettres de sauf-conduit du roi d'Angleterre, valables trois mois à compter du 1<sup>er</sup> mai, pour passer dans l'île avec cent personnes dans sa suite afin d'y rencontrer en bataille un célèbre champion anglais, Jean *Cornewaille*, l'ancien maître de son corps (dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 868, d'après RYMER, *Foedera*). Il ne paraît pas que ce combat projeté ait finalement eu lieu.

<sup>21</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § XIV, p. 26-28. Werner PARAVICINI, « Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, chevalier errant », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN éd., *Saint-Denis et la royauté (Études offertes à Bernard Guenée)*, Paris, 1999, p. 125-144, spécialement page 131.

<sup>22</sup> *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXV, § XII, p. 178-181.

<sup>23</sup> Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 421. Pour rétablir la vérité des faits, voir note 8 ci-dessus.

dations en cours, qui entendent bien défendre leurs propriétés en dépit de leur équipement hétéroclite et de leur manque de savoir-faire. Si le château de Brest résiste, la place se trouve d'autant plus menacée que figure au nombre des agresseurs l'un de ses anciens capitaines, qui en connaît donc bien les points faibles. Mais la réunion des Bretons de toute provenance dissipe les espérances mal fondées des Britanniques : au terme d'un combat furieux, ils sont mis en fuite, perdent beaucoup d'hommes et plusieurs navires, ce qui ne les dissuade pas ensuite d'aller attaquer Guérande ; en cette occasion, le jeune duc Jean V (il est né le 24 décembre 1389) est tout heureux d'accomplir ses premières armes. On prétend aussi que Tanguy aurait tué là d'un coup de lance le comte de Beaumont, l'un des principaux capitaines adverses<sup>24</sup>.

Ces exploits réitérés suggèrent assez, à défaut d'un portrait en pied, les qualités physiques de force, d'adresse, d'endurance du personnage, que sa longévité ne dément pas non plus puisqu'il meurt, fort avancé en âge pour l'époque, en 1449 seulement. Il s'agit donc d'un sportif accompli, que la chance ne trahira jamais tout au long des passes d'armes de sa vie. Ces qualités sont aussi, pour une large part au début, à la racine de son implication dans les affaires politiques : remarqué donc pour ses compétences de joueur, il avait rejoint en 1407 l'équipe de Louis d'Orléans comme chambellan de son hôtel<sup>25</sup>, un engagement éphémère qui lie pourtant le restant de sa carrière au parti opposé à celui du duc de Bourgogne, auquel le brillant frère de Charles VI se heurtait de plus en plus souvent. Si l'affrontement entre Philippe le Hardi et son neveu demeure pacifique autour d'un roi que ses « absences » privent de l'autorité naturelle d'un chef, on sait comment la disparition du vieux prince des lys le 27 avril 1404, remplacé par son fils Jean sans Peur qui n'a pas la même fibre valois que son père, aboutit vite au drame de la rue Vieille-du-Temple : le 23 novembre 1407 Louis rencontre son destin et demeure étendu raide mort sur les pavés de Paris, le corps lardé de coups de dagues. Et bientôt Jean d'avouer à son oncle Jean, duc de Berry, et à son cousin Louis, duc d'Anjou, que c'est à son instigation que ce forfait a été commis par des hommes de main qui ont ensuite trouvé refuge en son hôtel d'Artois. La France ne va plus tarder à basculer dans une guerre civile ouverte entre Bourguignons et Orléanais, ceux que plus tard on appellera les Armagnacs<sup>26</sup>.

En attendant, la fin tragique de son patron laisse pour un temps Tanguy sans employeur : tout naturellement il va se tourner vers les héritiers du disparu, sa veuve Valentine Visconti d'abord, puis son fils, le jeune duc Charles d'Orléans, le futur poète, qui sera fait pri-

---

<sup>24</sup> *La Chronique de Charles VI, op. cit.*, livre XXV, § XVI, p. 196-201.

<sup>25</sup> Aux gages de 200 livres d'après la quittance donnée au receveur d'Orléans le 21 août 1407, reproduite note 69 page 375 de Albert MIROT, « Tanguy du Chastel... », article cité.

<sup>26</sup> Dernière mise au point en date : Bertrand SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, 1988.



sonnier à Azincourt en 1415 et subira en Angleterre un exil de vingt-cinq années faute de pouvoir racheter sa liberté... Profitant des intermittences où son parti rencontre l'oreille du roi lors de ses brèves rémissions, Tanguy sert alternativement la monarchie ou un prince du sang : tirant profit de ses capacités personnelles, il affronte dans les lices John Cornwall à Smithfield à Londres en avril 1412 lorsqu'il intègre une ambassade de Charles VI<sup>27</sup> ; l'an d'après, toujours dans la mouvance royale, il est mentionné comme chambellan de Louis, duc de Guyenne, un trop éphémère dauphin disparu le 18 décembre 1415<sup>28</sup>, dont il avait reçu en 1414 la quatrième pension par ordre d'importance décroissante<sup>29</sup> ; il met également son épée au service des alliés de la France. Durant l'hiver de 1409 à 1410, il ouvre ainsi la route de Rome au nouveau pape Alexandre V après avoir balayé Ladislas, l'usurpateur du trône de Sicile, et s'être assuré du château Saint-Ange<sup>30</sup>. Ce faisant, Tanguy comme ses soldats bretons, angevins ou romains n'accomplissent pas leur seul devoir de catholiques : ils agissent en accord étroit avec Louis II d'Anjou, roi de Sicile, qui a des visées sur l'Italie. C'est d'ailleurs à la faveur de ce prince qu'il doit d'entrer au service du dauphin Louis en 1412<sup>31</sup>.

### **Esquisse d'un profil de Tanguy**

Ces données biographiques assez éparpillées achèvent de tisser de notre héros un profil, cohérent à défaut d'être unique car il se trouve partagé par nombre de cadets aventureux extraits de l'aristocratie moyenne du royaume : lui-même issu d'une famille honorable de la Basse-Bretagne, il trouve l'emploi de ses ambitions et capacités non dans le duché – puisque Jean V maintient tant bien que mal ses états à l'écart du conflit franco-anglais, assoupi en apparence mais toujours vivace dans ses racines car Henry V vise désormais, après Azincourt, à rien moins que ceindre la couronne de France – mais dans le parti, au sens médiéval du terme, qui entend promouvoir un certain absolutisme royal, fût-ce contre le roi lui-même. Ses vertus de bretteur, son indéniable courage, son habileté, toutes ces qualités confirmées il les apporte aux chefs de cette coterie et demeurera obstinément attaché à leur conception des choses tout au long de son existence.

---

<sup>27</sup> George KNOWLSON, *Jean V, duc de Bretagne, et l'Angleterre (1399-1442)*, Cambridge et Rennes, 1964, page 74.

<sup>28</sup> Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, page 197. Rappelons que parmi les onze enfants, garçons et filles, de Charles et d'Isabeau, trois portèrent le titre de dauphin de Viennois : Louis, né le 22 janvier 1397, duc de Guyenne, décédé en décembre 1415 ; Jean, né le 31 août 1398, duc de Touraine, décédé le 4 avril 1417 ; enfin, Charles, le futur Charles VII, né le 22 février 1403, d'abord comte de Ponthieu puis duc de Touraine et de Berry, comte de Poitiers, décédé le 22 juillet 1461.

<sup>29</sup> Werner PARAVICINI, « Jean de Werchin... », article cité, page 136 : Louis de Bavière, le frère de la reine et donc l'oncle de Louis, reçoit 12 000 £, puis Arthur de Bretagne, 8 000 £ ; à égalité avec un grand seigneur du Hainaut, chambellan et conseiller du prince, Jean de Werchin, qui fut son chef d'équipe à Valencia en 1407 et qui disparaîtra à Azincourt, Tanguy a droit à une pension de 1 200 £.

<sup>30</sup> *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXXI, § I, p. 309-310. Albert MIROT, « Tanguy du Chastel... », article cité, p. 376-378 situe dans l'été de 1411 le retour en France de Tanguy.

En l'absence de souvenirs couchés par lui-même sur le papier, de confidences distillées à des proches qui nous les auraient rapportées, c'est du moins ainsi, me semble-t-il, qu'il convient d'interpréter le sens de sa vie, faite de fidélité et de service : un profil au demeurant assez courant parmi les meilleurs serviteurs nobles des grandes maisons princières, eux qui ne sauraient prétendre par eux-mêmes à tenir un rôle de premier plan ni prendre de décisions importantes de leur propre chef. Le reste de leur destinée devient affaire de compétence, servie par la chance... et Tanguy rencontra l'une et l'autre.

Nous ne savons rien de ses années de formation, qui furent ses maîtres au château familial de Trémazan, ni quelles furent ses connaissances livresques ou la profondeur de sa piété personnelle, ni quels étaient ses goûts artistiques, s'il en eut. En conséquence, une biographie intellectuelle du personnage est impossible à esquisser, comme elle le demeure pour la très grande majorité de ses contemporains à quelques rares exceptions près, tels Charles V<sup>32</sup> ou Louis d'Orléans à un degré moindre. Même son union avec Sibylle Le Voyer, d'une famille bien appariée à la sienne, nous demeure mal connue, si ce n'est que le couple n'eut pas de descendance... et lui, ni maîtresse connue ni bâtard déclaré !

En tout Tanguy s'insère bien dans le groupe des moyens seigneurs ayant accès à la personne des princes, qui, s'ils le désirent et fournissent la preuve de leur aptitudes, peuvent prétendre à des postes de responsabilité dans l'appareil d'État en cours d'élaboration : ces hommes de bonne extraction et capables d'adaptation, doivent encore au XV<sup>e</sup> siècle réunir en leur personne, outre l'indispensable courtoisie, des capacités militaires, un certain talent de diplomate et d'administrateur territorial, donc une familiarité avec le droit pratique et la maîtrise de leur parole – délaissant au profit de techniciens spécialisés uniquement les grandes affaires de justice ou les arcanes de la politique monétaire. Tel est bien le profil polyvalent par essence que dégage la carrière de Tanguy.

Homme de guerre, il sera dit maréchal des armées du régent Charles en 1419 et 1420<sup>33</sup> ; homme de cour et de conseil, il devient maître de l'hôtel et conseiller du roi ; homme de palabre et d'autorité, il incarne d'abord ce qu'il demeure du pouvoir d'un roi « absent » à Paris, avant de courir les routes au nom de son fils désavoué puis de représenter celui-ci dans le Midi. Rien de tout ceci ne fait de Tanguy un médiocre, au contraire : si son physique nous échappe, il devait émaner de lui l'aisance de ceux qui en imposent naturellement par leur aplomb et leur intelligence, même dans les circonstances les plus tortueuses. Sans vouloir non

---

<sup>31</sup> Albert MIROT, « Tanguy du Chastel... », article cité, p. 379-381.

<sup>32</sup> Françoise AUTRAND, *Charles V le Sage*, Paris, 1994 ; du même auteur, *Jean de Berry. L'art et le pouvoir*, Paris, 2000.

plus en faire un saint : le chevalier léonard se montre cruel à l'occasion et sa conduite ne resta jamais désintéressée, il sut toujours faire payer ses services à leur juste valeur et n'hésita pas parfois, dit-on, à prendre un peu plus que ce qu'on lui avait octroyé<sup>34</sup>... Chaque serviteur des puissants agissait de la sorte en ces temps, quand il le pouvait du moins, car l'essentiel était de bien servir un maître qui prenait moins en compte ce défaut, véniel, de rapacité, que les qualités de l'exécutant quand elles lui apparaissaient grandes.

Car à ses qualités intrinsèques ou acquises sur le tas, s'ajoute nécessairement la reconnaissance de ses mérites par plus puissant que lui : son inscription par tradition fraternelle dans le parti d'Orléans, parmi ceux de « la bande », lui ouvre la porte de ses emplois successifs, en dépit des réticences que suscite précisément cette inscription parmi les opposants à la ligne politique qu'il sert. On réalise bien le jeu de ces forces contraires dès que ses patrons envisagent de lui confier un poste sensible et convoité, la prévôté de Paris – un office royal à ne pas confondre avec la charge de prévôt des marchands jadis illustrée par Étienne Marcel.

## LA MATURITÉ D'UNE CARRIÈRE

### Un prévôt de Paris contesté

Cet office royal, Tanguy – déjà chambellan du duc de Guyenne et doté en 1414 d'une compagnie soldée par le roi<sup>35</sup> – ne l'occupe d'abord que par à-coups, en suppléance du prévôt en place : il figure comme « garde » de ce poste exposé en lieu et place de Le Borgne de la Heuse pour quelques jours seulement en août 1413, du 4 au 11, sur décision du duc de Guyenne<sup>36</sup>, puis pour deux jours et deux nuits les 23 et 24 octobre 1414, en concurrence avec André Marchand<sup>37</sup> – autre Armagnac ! – alors qu'une affreuse confusion prédomine à la cour<sup>38</sup>,

---

<sup>33</sup> Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1972, page 237.

<sup>34</sup> G. de BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, tome II, Paris, 1882, page 12, citant Guillaume COUSINOT, *Geste des nobles*, éd. Auguste VALLET DE VIRIVILLE, Paris, 1859 sous le titre de *Chronique de la Pucelle ou de Cousinot*, § 199, p. 189-190 : il s'arrête à Orléans vers janvier 1423 pour *faire finance*, envoyant en avant les Écossais, puis une fois l'argent réuni il l'emploie « en ses usages, « tant en achat de vaisselle comme de joyaulx et pierrerie ». Le même Cousinot le tient, avec le président de Provence Jean Louvet et Guillaume de Champaux, évêque de Laon, pour l'un de ces « trois hommes qui tous furent renommés de vie honteuse et deshoneste » par qui « fust en ce temps le Roy gouverné et ses finances, dont lui et ses subjectz souffrirent moult d'oppression ». Mais en ces temps la fidélité dans le service n'impliquait pas encore une clarté limpide dans les comptes de gestion...

<sup>35</sup> Dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 902-919 : il est retenu le 22 janvier 1414 à Paris avec 100 hommes d'armes et 30 de trait, et donne ensuite diverses quittances des soldes reçues. Chambellan et plus encore maréchal de Guyenne, c'est-à-dire haut officier du dauphin en charge de sa maison militaire – le titre donné à Louis étant de complaisance ou de nostalgie car à cette date la Guyenne se confond toujours plus avec la Gascogne anglaise...

<sup>36</sup> *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Colette BEAUNE, Paris, 1990, § 73, page 66, qui le présente comme « un des serviteurs du duc d'Orléans mort, qui était breton ». Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, p. 197-202.

<sup>37</sup> *Journal d'un bourgeois...*, *op. cit.*, § 114, page 82. *Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417*, éd. Alexandre TUETÉY, Paris, 1888, tome II, p. 193-194.

<sup>38</sup> Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, page 217.

avant d'entrer durablement en charge le 19 février 1415 « pour la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> fois<sup>39</sup> ». Plus que les craintes éventuelles que peut alimenter sa réputation d'homme à poigne, c'est bien son appartenance à la faction d'Orléans et les rivalités de personnes la déchirant qui suscitent ces éclipses. De fait, Tanguy a déjà l'expérience de la gestion des affaires puisqu'il a été maréchal de Guyenne, mais ses adversaires redoutent en lui le serviteur des princes d'Orléans et ce sont les aléas rencontrés par leur parti qui expliquent les atermoiements autour de son entrée en charge à Paris, la capitale d'un royaume pour l'heure en déshérence qui se donne au prince le plus fort sur l'instant. Le chroniqueur naïf mais bien informé des réactions compulsives de la cité, que l'on a coutume de présenter comme le Bourgeois de Paris – en fait, selon toute vraisemblance, un chanoine de Notre-Dame, partisan résolu des Bourguignons – ne s'y trompe d'ailleurs pas dans son *Journal* et ne voit en lui qu'une créature de ces princes qu'il exècre. En cela d'ailleurs le Bourgeois n'a pas tort, comme la suite le démontre à satiété.

Devenir prévôt de Paris depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, c'est en somme agir comme le ferait un prototype du préfet de police d'avant le récent (1977) rétablissement d'une mairie de plein exercice, un haut officier en charge de l'organisation de la vie parisienne dans bien des domaines, en tout cas très au-delà des affaires de simple police et du maintien de l'ordre. Avec la difficulté supplémentaire pour Tanguy que Paris est une très grande ville, remuante (la révolte d'Étienne Marcel n'est pas si lointaine, 1358), d'autant plus volontiers frondeuse que l'on sait que la majorité de sa population penche vers la Bourgogne. Le prévôt doit donc prendre des mesures de précaution afin de s'assurer le contrôle des remparts et des portes jour et nuit, quitte à désarmer la milice bourgeoise dès 1414<sup>40</sup>, ce qui ne risquait guère d'accroître guère sa popularité auprès des Parisiens... Aux ordres du connétable Bernard d'Armagnac, il devient vite un exécutant zélé de la politique de terreur que font régner dans la capitale ses patrons, toujours hantés par l'idée d'un complot possible, quitte à prendre des mesures de surveillance sans doute exagérées au vu du rapport des forces dans la cité et parfois un peu ridicules lorsqu'on en vient à imposer la présence d'un sergent à chaque banquet de mariage, chargé de rapporter les dires des convives... après avoir pu se régaler à leurs dépens<sup>41</sup> !

Il se heurte aussi aux grands, a notamment une violente altercation avec son suzerain féodal Jean V en 1415 : « Mais devant son partement se courrouça moult fort à messire Tanguy du Châtel, prévôt de Paris, qui lui dit plusieurs injures, pour ce qu'il avoit fait mettre en

---

<sup>39</sup> *Journal d'un bourgeois...*, *op. cit.*, § 119, page 84. *Les chroniques du héraut Berry*, *op. cit.*, le mentionnent page 73 comme prévôt de Paris après la mort du dauphin, tandis que M<sup>gr</sup> le comte d'Armagnac reçoit la garde de la ville.

<sup>40</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CXXIII, page 327. En 1416, suite à la découverte d'une conspiration pro-bourguignonne, il renouvellera cet interdit et fera enlever les chaînes de fer barrant les rues de la capitale : *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXXVII, § I, p. 10-11 ; *Monstrelet*, *idem*, livre I, § CLXII, page 387.

prison en Châtelet le ministre des Mathurins (autre nom de l'ordre des Trinitaires), docteur en théologie, lequel avoit fait devant le dit prévôt et peuple de Paris une proposition de par le duc de Bourgogne. Et bref ensuivant le dit prévôt le délivra franc et quitte<sup>42</sup> ». Placé à l'épicentre d'une violente crise politique, le prévôt assume ses responsabilités sans états d'âme apparents, tout en devant veiller au bon ravitaillement de la capitale, à la lutte contre l'insécurité habituelle entretenue par les malandrins de profession<sup>43</sup>, encore accentuée par les difficultés économiques et le chômage que les troubles entraînent dans leur sillage<sup>44</sup>... Sur un registre plus plaisant, en tant qu'officier royal investi de la capitale, il participe à la réception officielle du frère du roi de Chypre en visite en France en 1416, puis à celle de l'empereur Sigismond qui s'attarde à Paris durant tout le mois de mars 1417<sup>45</sup>. Mais ce souci du protocole peut virer au drame lorsque le prévôt fait arrêter en 1417 Louis de Bosredon, de l'hôtel de la reine, qui avait salué avec trop de désinvolture le roi : l'impudent est noyé en Seine, enfermé dans un sac de cuir cousu sur lequel on peut lire un panonceau « laissez passer la justice du roi<sup>46</sup> ! ».

À ces tâches déjà écrasantes s'ajoutent d'autres missions, comme si le parti d'Orléans était en manque d'hommes sûrs et compétents. Il ne déplaît certainement pas à l'enfant de Trémazan de recevoir – en compensation de son éviction provisoire de la prévôté de Paris – la charge de sénéchal en Saintonge<sup>47</sup> et de gouverneur de La Rochelle en 1416 – André Marchand, son compétiteur, était Rochelais et *pair* de la ville car membre du conseil des Cent de la capitale de l'Aunis<sup>48</sup> ! –, le titre d'amiral de France dès le 25 octobre 1414<sup>49</sup> (triste amiral en vérité, sans escadre constituée ni guère de navires !) car les fonctions navales sont toujours fort appréciées chez un seigneur breton de bonne souche... Mais la guerre se réveille aux environs de Paris contre les gens de Bourgogne, puis avec les Anglais : c'est lors de l'assaut contre Soissons tenue par le redoutable capitaine bourguignon Enguerrand de Bournonville<sup>50</sup> que le prévôt a reçu, en

---

<sup>41</sup> Bertrand SCHNERB, *Les Armagnacs...*, *op. cit.*, p. 171-172.

<sup>42</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CLX, page 383.

<sup>43</sup> Bronislaw GEREMEK, *Les Marginaux parisiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1976.

<sup>44</sup> Jean FAVIER, « Une ville entre deux vocations. La place d'affaires de Paris au XV<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1973, p. 1245-1279.

<sup>45</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CLXIII, page 387.

<sup>46</sup> Guillaume COUSINOT, *Geste...*, *op. cit.*, § 153, p. 163-164. G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome I, page 67.

<sup>47</sup> Dans une lettre en date du 23 mars 1416, Tanguy est désigné comme « chevalier, conseiller et chambellan du roy nostre sire et son sénéchal en Xaintonge et commissaire en ceste partie » : Denys D'AUSSY, *Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angely*, tome III (tome XXXII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*), Paris et Saintes, 1902, page 197. Il prend possession de sa charge en mai, en compagnie de Jean de Torsay, un seigneur poitevin, grand maître des arbalétriers, et du sire de Barbazan ; il est rappelé fin avril 1417 pour le siège de Senlis avec le connétable d'Armagnac.

<sup>48</sup> Mathias TRANCHANT, *Le commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, 2003, p. 188 et 301.

<sup>49</sup> *Journal d'un bourgeois...*, *op. cit.*, § 134, page 91. *Journal de Nicolas de Baye...*, *op. cit.*, p. 194-196, qui mentionne que l'ancien titulaire, le chevalier François de Grignaux, fait opposition à sa destitution dès le 30 octobre.

<sup>50</sup> Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997.

même temps qu'Arthur de Richemont et Louis comte en Bavière – le propre frère de la reine Isabeau –, en présence de Charles VI, son baudrier de chevalier le 21 mai 1414<sup>51</sup>, puis Tanguy accompagne le même Richemont sur le champ de bataille d'Azincourt<sup>52</sup>, mais lui au moins, au contraire du futur connétable, il échappe à la captivité au terme du désastre.

Sitôt rentré à Paris, il doit à nouveau guerroyer contre les bandes bourguignonnes qui accentuent leur pression sur la capitale, où il prend bientôt figure de l'homme à abattre. Lui est dénoncé à Pâques 1416 une conspiration bourguignonne contre Paris, dont nombre des fauteurs parviennent à s'enfuir, mais Robert de Belley, son chef, et ses complices capturés sont exécutés aux halles<sup>53</sup>. Un complot vise sa personne et celle du chancelier : en juin de la même année des suppôts du parti opposé, déguisés en marchands, projettent de s'emparer de lui à l'occasion de sa venue à Saint-Denis aux traditionnelles foires du Lendit, mais comme ils s'attardent par trop dans les auberges de la ville, les maladroits laissent filer leur proie<sup>54</sup>... Tanguy continue à harceler les Bourguignons qui resserrent leur étreinte sur Paris : il leur reprend Chevreuse, qu'il pille, au début de 1418, puis est mandé par le roi au siège de Senlis<sup>55</sup> ; il se distingue aussi dans la prise de Montlhéry par composition et pousse les opérations en Ile-de-France<sup>56</sup>. Il met, enfin, en échec une nouvelle conspiration à Paris : « Le prévôt de Paris, qui s'arma et les siens jusqu'au nombre de cinquante bassinets, et saisit soudainement les halles, et prit prestement aucuns des consentants, encore non armés, en leurs maisons et les bouta au Châtelet, dont furent ébahis les dits conspirateurs, et toute leur intention fut corrompue et frustrée. Toutefois le dit prévôt, garni tantôt de grand nombre de gens d'armes, assaillit tantôt plusieurs maisons, èsquelles il trouva plusieurs hommes d'armes abscons pour faire ladite occision (...). Ceux qu'il trouva coupables de la conspiration dessus dite furent punis sans miséricorde ; et en y eut plusieurs décapités publiquement et les autres noyés en Seine<sup>57</sup> ».

### La perte d'un office trop exposé

Ce maelström d'activités débordantes trouve une fin brusque, peut-être précipitée par une maladresse de sa part<sup>58</sup>, lorsque, dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, la porte Saint-

---

<sup>51</sup> *Chroniques de Monstrelet, op. cit.*, livre I, § CXXVII, page 335.

<sup>52</sup> Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 520.

<sup>53</sup> Guillaume COUSINOT, *Geste...*, *op. cit.*, § 146, page 160.

<sup>54</sup> *Chroniques de Monstrelet, op. cit.*, livre I, § CLXII-CLXIV, p. 386-388. *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXXVII, § I, p. 2-11. Guillaume COUSINOT, *Geste...*, *op. cit.*, § 159, page 168.

<sup>55</sup> *Chroniques de Monstrelet, op. cit.*, livre I, § CXCI, page 427.

<sup>56</sup> Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 538-540. *Journal d'un bourgeois...*, *op. cit.*, § 177, page 104.

<sup>57</sup> *Chroniques de Monstrelet, op. cit.*, livre I, § CLXII, p. 386-387.

<sup>58</sup> Tanguy venait en effet de licencier 400 hommes d'armes que les bourgeois n'acceptaient plus de solder : G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome I, page 87.

Germain est ouverte par ses gardiens à Jean de Villiers, sire de l'Isle Adam : pour le prévôt têt prévenu de l'intrusion hostile, il n'est plus temps de réagir<sup>59</sup>. La partie est perdue sans remèdes puisque les agresseurs peuvent compter sur trop de ralliements dans Paris. Il ne peut que monter à cheval avec ses derniers fidèles, gagner l'hôtel du dauphin Charles – le futur Charles VII –, l'enrouler dans une couverture, placer cet adolescent de quinze ans encore mal réveillé sur le dos d'une monture, le mettre en sécurité dans la bastille Saint-Antoine puis, dès le lendemain, s'enfuir en sa compagnie vers Montargis via le pont de Charenton, Corbeil et Melun<sup>60</sup>. Le roi lui sera gré toute sa vie de l'avoir ainsi tiré des griffes d'un prince qui voulait le transformer en sa créature, et lui maintiendra sa faveur de façon discrète mais efficiente. Son sang-froid, son discernement politique s'étaient révélés décisifs en cette occasion.

« Le lundi, environ huit heures, fut, de par le roi, au son de la trompette, Tanneguy du Châtel démis de la prévôté de Paris, et en son lieu y fut constitué Le Veau de Bar, bailli d'Auxois<sup>61</sup> » : son office s'interrompt ainsi sans gloire le 30 mai 1418, tandis que la ville laisse éclater sa liesse et acclame ses nouveaux maîtres, surtout après l'échec de Du Chastel de retour aux portes le 11 juin, avec le maréchal de Rieux et 1 600 hommes d'armes d'élite, incapable de pousser par la bastille Saint-Antoine que ses partisans tenaient encore<sup>62</sup> jusqu'à l'hôtel de Saint-Pol – où, au demeurant, le roi ne réside plus puisqu'il a été transféré la veille au château du Louvre – après de durs combats dans les rues de Paris, perdus parce que ses Bretons s'égaillent à piller plutôt que renforcer la tête de leur colonne...<sup>63</sup> En guise de représailles à cet ultime baroud d'honneur qui prend figure de provocation insupportable pour la foule, elle massacre dans les prisons où ils sont détenus, le comte Bernard d'Armagnac, connétable de France, et ses partisans supposés découverts dans la cité, le lendemain.

Par sa fuite hors de Paris Tanguy a néanmoins sans doute sauvé l'essentiel : ce petit dauphin qu'il emporte jeté au travers d'un cheval, ce fils dernier né et seul survivant à présent d'un roi « absent ». Avec le petit Charles, les anciens Orléanais s'assurent un solide ferment de légitimité contre le nouveau « roi de France », né Lancastre (fils d'Henry V et de Catherine, l'aînée des filles de Charles VI), tel que l'imposera le traité de Troyes du 21 mai 1420 ! Entre-temps, il est vrai, un meurtre est survenu et Charles VI a officiellement proclamé par

---

<sup>59</sup> *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XXXIX, § VII, p. 230-237. Clément de FAUQUEMBERGUE, *Journal, 1417-1435*, éd. Alexandre TUETÉY, Paris, 1903, tome I, p. 126-127.

<sup>60</sup> Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 542 ; *Journal d'un bourgeois...*, *op. cit.*, § 191, p. 109-110. Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, p. 264-265.

<sup>61</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CXCVI, page 433.

<sup>62</sup> Guillaume COUSINOT, *Geste...*, § 162 page 169 et § 163, p. 170-171.

<sup>63</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CXCVI, page 434. Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 542 parle de 400 hommes seulement, qui perdent du temps à piller les maisons sur leur trajet et sont repoussés après des combats à la porte Baudoyer.

ses lettres patentes du 17 janvier 1420<sup>64</sup> qu'il reniait désormais ce fils, dont tout dénonçait la culpabilité dans l'outrage commis à l'encontre de son cousin de Bourgogne par ses hommes, sous ses yeux, en place d'une conférence de paix.

### Tanguy du Chastel et Montereau

L'exact degré de l'implication personnelle de Tanguy du Chastel dans le crime de Montereau est longtemps demeuré incertain aux yeux de l'historiographie française dominante pour ce qui concerne la matérialité des faits et gestes alors perpétrés dans la bousculade, mais même si l'on s'abstrait de ces considérations factuelles, sa responsabilité morale se trouve gravement engagée à plusieurs niveaux. Laissons de côté la part qu'il a prise dans les opérations militaires durant les mois précédant la rencontre<sup>65</sup> : en cela, l'ancien prévôt de Paris agit sur ordre, comme se doit de le faire le capitaine discipliné qu'il est au service du parti delphinal, par ailleurs maréchal des guerres de son maître<sup>66</sup>, son lieutenant en Champagne et en Brie – une fidélité bientôt récompensée par les charges plus honorifiques de chambellan puis de grand maître d'hôtel du roi<sup>67</sup>.

Les chroniqueurs du temps n'insistent d'ailleurs guère sur cette facette militaire de son action, attendue en temps de guerre civile larvée quoique déplorable pour ce qu'elle révèle d'un royaume qui part à vau-l'eau : il est signalé avec ses redoutables Bretons en janvier 1418 comme capitaine des gens du dauphin Charles à Meaux<sup>68</sup>, le 10 septembre suivant il délivre Montlhéry assiégé par les Parisiens qui abandonnent leur entreprise à la seule annonce de son arrivée à Étampes avec des forces importantes<sup>69</sup>, puis en avril 1419 il agresse en pure perte près de Chaumes-en-Brie le charroi des comtes de Warwick et de Kent, ambassadeurs d'Henry d'Angleterre, qui se dirigeaient vers le roi et le duc de Bourgogne pour l'heure hébergés à Provins<sup>70</sup>. C'est sans nul doute à certains de ces épisodes que font allusion encore au début de mai 1438 les Parisiens lorsqu'ils dressent à leurs portes les effigies diffamatoires de trois chevaliers anglais (William de la Pole, comte de Suffolk ; Robert, comte de Willoughby ;

---

<sup>64</sup> Bernard GUENEE, *Un meurtre, une société...*, *op. cit.*, page 284.

<sup>65</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CCI, page 439.

<sup>66</sup> Une première quittance en date du 21 août 1419 témoigne de son état nouveau, mais sa nomination est probablement antérieure : G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome I, page 121.

<sup>67</sup> Albert MIROT, « Charles VII et ses conseillers, assassins présumés de Jean sans Peur », *Annales de Bourgogne*, tome XIV, 1942, p. 197-210, page 199. Une lettre en date du 29 avril 1423 lui donne cette qualité, citée par G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome II, note 6 page 68.

<sup>68</sup> Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 546. *Les chroniques du héraut Berry*, *op. cit.*, page 88 le donnent comme capitaine à Meaux et Melun, Coucy et Guise en 1418.

<sup>69</sup> Guillaume COUSINOT, *Geste...*, *op. cit.*, § 167, p. 173-174.

<sup>70</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CCXI, page 451. Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, page 286.



Thomas Bount) qui n'avaient pas respecté leur foi, jurée à l'ancien prévôt, de ne plus combattre dorénavant en France<sup>71</sup> !

Plus lourd de responsabilité s'avère déjà – et de façon *a priori* paradoxale – son rôle de diplomate, dépêché par le duc de Touraine afin d'obtenir au moins une suspension d'armes de la part de ses adversaires<sup>72</sup>. Le dauphin – par commodité nous lui conservons ce titre, alors qu'en réalité il a exercé le pouvoir en tant que lieutenant-général du roi à compter du 14 juin 1417, avant d'être révoqué de sa lieutenance le 13 novembre 1418 pour s'être proclamé « regent le royaume » au plus tard en octobre<sup>73</sup>, suscitant ainsi la naissance du « schisme royal » – le dauphin donc le députe à Pontoise en juin, en compagnie du sire de Barbazan, auprès de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne afin de leur confirmer qu'il est toujours disposé à traiter avec eux<sup>74</sup>. Après l'échec d'une première entrevue entre les deux princes qui a mal tourné le 8 juillet, il gagne Corbeil, où réside à présent Jean, dès le lendemain, en compagnie d'Alain de la Rue, évêque de Léon, légat du Saint-Siège, de Martin Gouge, évêque de Clermont, et du sire de Barbazan toujours<sup>75</sup> : Tanguy participe ainsi de façon officielle aux tractations avec le duc, qui aboutissent, le 11 juillet 1419, à la paix de Pouilly-le-Fort<sup>76</sup> : le principe d'une nouvelle rencontre entre les deux princes le 26 août, à Montereau cette fois, est alors retenu afin de mieux sceller leur apparente réconciliation, marquée solennellement, dès le 13 juillet, par leur assistance en commun à une messe d'action de grâces et leur partage de la même hostie.

Ce succès d'étape aboutit en fait à entretenir l'illusion d'une fausse détente, crispée, remplie d'espérances contradictoires (car il importerait plus que jamais au duc de Bourgogne de ramener Charles à Paris, qu'il contrôle à présent), sans trancher le problème au fond, mais cela ne pouvait être l'objectif de la délégation delphinale. Les assurances données ne trompent personne en réalité, elles contribuent seulement à aplanir les difficultés s'opposant à la tenue d'une conférence au sommet : la nature des engagements pris par Tanguy ressort mal, mais son honneur apparaît désormais en jeu car il a juré à Pouilly, avec les autres conseillers du

---

<sup>71</sup> *Journal d'un bourgeois...*, *op. cit.*, § 738-741, p. 378-379.

<sup>72</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CCXIV, page 454 ; Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 551, 553.

<sup>73</sup> G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome I, page 120. Depuis juin 1418, Charles se présentait dans ses lettres comme le « seul filz du roi, son heritier, successeur de sa couronne, son lieutenant général, par raison et droit naturel » : *idem, ibidem*, p. 94-95 et 100-101.

<sup>74</sup> Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, page 289. Le traité de Saint-Maur du 16 septembre 1418 représente une première tentative d'accord vite avortée. Bertrand SCHNERB, *Les Armagnacs...*, *op. cit.*, p. 200-204.

<sup>75</sup> Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, page 291. *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XL, § III, p. 330-331.

<sup>76</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CCXV, page 457. À cette occasion, Tanguy reçoit du duc une cédule lui permettant de toucher 500 moutons d'or : G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome I, page 149.

dauphin<sup>77</sup>. Le duc Jean ne serait pas non plus insensible au renfort que représenteraient pour lui le sire de Barbazan et Tanguy, deux capitaines confirmés, dans l'épreuve de force qu'il poursuit en sous-main avec Henry V, un allié étranger dont il se défie<sup>78</sup>. En dépit de la méfiance de son entourage et des soupçons qui l'assaillent, cet argument militaire a dû peser dans la décision finale prise par le duc de s'engager le 10 septembre sur le pont de Montereau, d'autant que « si on le tuoit en allant à ladite assemblée, il se tiendrait pour martyr<sup>79</sup> ».

Le degré de compromission de Tanguy dans le guet-apens ressort d'abord de sa participation active à la commission bipartite réunie à Troyes puis à Bray-sur-Seine les 14 et 28 août, chargée de mettre au point les détails matériels de la rencontre escomptée et de veiller à la sécurité de la conférence : c'est elle qui s'accorde sur le lieu, sur son aménagement complexe, sur l'éloignement des hommes d'armes des deux escortes, sur la limitation à dix du nombre des conseillers de chaque bord<sup>80</sup>, sur leur désarmement préventif. Le Breton rencontre encore le duc à Bray le 1<sup>er</sup> septembre. Bref, Tanguy devient le gage de la régularité de la rencontre et en cela sa responsabilité morale se trouve lourdement engagée<sup>81</sup>. Le chroniqueur bourguignon Enguerran de Monstrelet place d'ailleurs dans la bouche de son maître des paroles qui condamnent Tanguy *a posteriori* sous couvert de flatter sa mémoire : « Et en marchant avant rencontra messire Tanguy du Châtel, auquel, par grand amour, il fêrit de la main sur l'épaule, disant au seigneur de Saint-George et aux autres de ses gens : “Vécy en qui je me fie”<sup>82</sup> ».

Faut-il aller plus loin et envisager l'hypothèse d'un assassinat de sang-froid prémédité par l'entourage du dauphin ? Les preuves tangibles, aussi bizarre que cela paraisse, ne font pas totalement défaut, et cela de la main même de... Tanguy, entre autres ! En effet, dans une lettre rédigée le 16 juillet 1425 afin de disculper de tout soupçon l'ancien chancelier du dauphin Robert Le Maçon, farouche adversaire du recours à la manière forte, l'ancien prévôt certifie « à touz et par la foy et serment de nostre corps, sur l'onneur que devons à chevallerie et sur le dampnement de notre asme, que oncques ledit Robert le Maçon, seigneur de Treves, ne fut présent ne au conseil donner de la mort dudit seigneur de Bourgoigne, ainsois s'encelloit-on de lui

---

<sup>77</sup> Bernard GUENEE, *Un meurtre, une société...*, *op. cit.*, p. 274-277 analyse avec minutie le parcours politique et les services des quatorze jureurs du côté delphinal, tous chambellans de Charles à une exception près.

<sup>78</sup> Bernard GUENEE, *Un meurtre, une société...*, *op. cit.*, page 280.

<sup>79</sup> Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, page 555.

<sup>80</sup> G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome I, p. 157, 159-160 et 163 (le 8 septembre encore Tanguy retrouve le duc dans sa marche vers Montereau). Signalons qu'un autre Breton figure dans la délégation delphinale : Guillaume d'Avaugour, depuis 1418 bailli de Touraine.

<sup>81</sup> L'atmosphère de méfiance réciproque (car le dauphin craignait aussi pour sa vie), les hésitations, les doutes mêmes qui assaillent Bourgogne sont bien restitués par Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, p. 295-298. Michel Pintoin se fait très bref et prudent sur l'enchaînement des faits : *La Chronique de Charles VI...*, *op. cit.*, livre XL, § XI, p. 370-375.

<sup>82</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CCXX, page 462.

et ne vouloit point ledit president (de Provence, Jean Louvet) que en nulle maniere n'en lui en touchast, pour doubte qu'il ne l'empeschat, pour ce que autrefois ledit president cuida faire, le Roy estant à Mellun et feu mondit seigneur de Bourgoigne estant à Corbeil, faire (*sic*) prendre et executer feu mondit seigneur de Bourgoigne la seconde foiz qu'il vint devers le Roy entre Mellun et Corbeil (donc, juste avant la conclusion du traité de Pouilly en juillet 1419) ; et de fait eust fait executer ledit cas se ledit Robert et nous ne l'eussions lors empesché<sup>83</sup> ».

On ne saurait être plus clair malgré quelques circonvolutions ! La folle décision a bel et bien été discutée, soupesée, un temps ajournée, puis reconsidérée par le régent Charles et ses conseillers les moins sages<sup>84</sup>, afin de les débarrasser à jamais du duc Jean – façon aussi pour certains, sous prétexte des différends présents, de lui faire payer le meurtre de Louis d'Orléans puisque la plupart des présents étaient d'anciens serviteurs du frère de Charles VI, de venger aussi le plus récent massacre du connétable d'Armagnac par la populace parisienne sans que les Bourguignons ne soient intervenus pour sauver leurs prisonniers de marque, livrés à la foule dans les prisons où ils étaient enfermés. Ce dernier motif m'apparaît en l'occurrence décisif et seul capable d'emporter sur le coup la décision d'un dauphin encore immature, jeune (16 ans !) et émotif, blessé par sa fuite contrainte hors de Paris, la nuit, en pleine panique, puis par le sort tragique réservé à cet officier de la couronne qu'il avait côtoyé plus qu'aucun autre à cette date. Juste avant de s'engager sur le pont fatal, il aura encore une violente algarade avec son chancelier qui s'efforçait de le ramener à la raison... Effondré, Robert Le Maçon doit rester en arrière et ne peut que craindre le pire<sup>85</sup>.

Quant aux gestes débouchant sur le forfait commis à Montereau, la part qu'y prend Tanguy apparaît aussi confuse que les récits des chroniqueurs qui rapportent l'attentat<sup>86</sup> : se-

---

<sup>83</sup> G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome II, page 654. Ce dossier ou « Vidimus des lettres servans à l'excusation de monseigneur de Treves, pour la mort de feu monseigneur le duc Jehan de Bourgoigne », daté du 30 juillet 1426 et conservé vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le fonds privé des La Trémoille, comprend des lettres patentes de Charles VII en date du 22 février 1426, la déclaration sur l'honneur de Tanguy, une lettre de Jean Louvet en date du 2 juillet 1426 et, en latin puis en français, un instrument notarié en date du 18 juillet 1426 contenant la déposition faite par Jean de Poitiers, évêque de Valence.

<sup>84</sup> En 1426 Jean de Poitiers, conseiller du dauphin à l'heure de Montereau, certifie avoir vu son maître en conversation très animée avec Jean Le Maçon, son chancelier, qui s'efforçait de le détourner de son projet juste avant l'attentat : Bertrand SCHNERB, *Les Armagnacs...*, *op. cit.*, page 203.

Sur un autre registre, Pierre DE FENIN s'étonne au moins à deux reprises dans ses *Mémoires concernant le règne de Charles VI, depuis l'an 1407 jusqu'à l'an 1427 (sic)* que le dauphin ait été si mal entouré alors : « Or il estoit gouverné en ce temps (1419) par les seigneurs de Barbasan, Tanneguy du Chastel, le vicomte de Narbonne, le seigneur de Guitery et **plusieurs autres qui n'estoient point du royaume de France**, et néantmoins manioient et conduisoient toutes ses affaires » et « Le dauphin, qui se fist nommer roy de France après la mort du roy Charles son père (en 1422), comme dit est, estoit très mal gouverné. **Et y avoit la plus grande partie d'étrangers qui le gouvernoient**, par espécial Tanneguy du Chastel, le vicomte de Narbonne et plusieurs autres gens de petit estat » : éd. J-A-C BUCHON, *Choix de Chroniques et Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1838, p. 571 et 593.

<sup>85</sup> G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome I, page 208.

<sup>86</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre I, § CCXX, p. 460-463 ; Jean JUVENEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 556-558.

lon certains, c'est lui qui frappe d'entrée de jeu le duc alors que celui-ci s'agenouille devant le dauphin, avant même l'échange rituel des formules de politesse accoutumées ; pour d'autres, le Breton aurait mal interprété un geste innocent de Jean portant la main à son côté et, croyant que son maître était en danger, il l'aurait abattu de sa hache<sup>87</sup> ; la vérité officielle, vite répandue par le manifeste que publie sans tarder le dauphin, étant que la discussion aurait mal tourné entre les deux princes, que le ton était monté et que les assassins auraient cru que les Bourguignons s'apprêtaient à menacer la personne même de leur maître... C'est ce que Charles prétend dès le lendemain dans la lettre manifeste qu'il adresse aux bonnes villes de France, quitte à étayer mieux encore en apparence ce scénario catastrophe dans celle qu'il adresse à Philippe le Bon, le fils de sa victime, le 15 septembre : il y dénonce la culpabilité accidentelle d'Archambaud de Foix, qui se serait énervé à écouter hausser le ton de la conversation entre les deux cousins et aurait tiré son épée du fourreau, précipitant ainsi le drame... mais Archambaud vient opportunément d'expirer du coup de hache que lui a porté Tanguy à la tête et le défunt fournit désormais un facile fauteur à l'origine du quiproquo tragique !

Tout cela ne convainc facilement que ceux qui veulent bien se laisser persuader. D'autres indices, autrement sérieux, ont été réunis par la commission judiciaire bourguignonne qui a interrogé les témoins survivants entre septembre 1419 et avril 1421 (la plupart des présents, sinon tous, avaient été faits prisonniers à Montereau). Par leurs aveux d'ignorance mêmes, car tous ont été surpris et terrorisés, leurs dires paraissent très crédibles à l'historien anglais Richard Vaughan<sup>88</sup> et accréditent encore plus la thèse d'une machination ourdie, avec le consentement actif du dauphin, par son entourage immédiat, faisant de Tanguy non l'instigateur direct du meurtre (ce rôle demeure dévolu à Jean Louvet associé au vicomte de Narbonne, soit Guillaume d'Armagnac, le neveu du défunt connétable...), mais son instrument, celui qui a porté le premier coup de hache !

Ce sont d'abord deux membres de la maisonnée du sire de Navailles, Archambaud de Foix, qui, revenus à Montereau dès le 13 septembre, recueillent les dernières paroles de leur maître mourant (il décédera le lendemain) : il leur assure que c'est bien Tanguy qui a frappé de sa hache le duc à peine s'était-il agenouillé devant Charles, puis lui-même qui tentait de protéger le prince de son corps. Le 10 avril 1421, Jean Seguinat, secrétaire du duc, dépose dans le même sens, assurant que Tanguy a agi sur un signe de Charles convenu avec lui à l'avance, un clin d'œil ou un hochement de tête, tout comme Guy de Pontailler, sire de Talmay, interrogé à Dijon

---

<sup>87</sup> La confiance régnait si peu entre les deux partis que les Bourguignons de l'escorte ne réagissent pas en entendant le tumulte, n'imaginant pas que ce fût leur maître qui était en péril...

<sup>88</sup> Richard VAUGHAN, *John the Fearless, the growth of Burgundian power*, Londres, 1966, p. 274-286.

vers la même date – mais, entendus le même jour que Guy, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, et Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte et de Rigney, avouent pour l'un qu'il était indisposé et qu'il n'a rien vu, pour l'autre que tout s'est passé si vite qu'il s'avère incapable de dire qui a frappé Jean<sup>89</sup>... Le secrétaire Seguinat précise même que l'ancien prévôt a plus ou moins manqué sa cible dans un premier temps, mais que c'est lui qui l'a étendue à terre d'un second coup de hache alors qu'elle était déjà navrée par un autre assaillant, laissant ensuite à un comparse le soin de l'achever à la dague...

En politique, la haine recuite n'est certainement jamais bonne conseillère, mais les faits sont les faits... et la vraisemblance d'un guet-apens meurtrier s'impose d'autant plus que la scène du meurtre est aussitôt envahie par des soldats placés en embuscade dans la proche tour d'un moulin, encore bien visible sur une gravure du pont médiéval réalisée en 1611, tandis que leurs camarades tiraient avec leurs bombardes sur les Bourguignons demeurés sur la rive du château, qui se dispersent en désordre. Les cris de mort entendus par tous les témoins de bonne foi, poussés à froid dès le début de la rencontre, montrent bien quel était l'objectif des participants. Un détail renforce encore la thèse du complot : normalement Jean Seguinat n'aurait pas dû pénétrer à l'intérieur de l'enclos palissadé, mais c'est Du Chastel qui l'y pousse d'un geste brusque, pensant par erreur qu'il faisait partie de la délégation officielle alors que Jean ne faisait qu'accompagner son maître jusqu'à l'entrée des lices, elles-mêmes solidement closes juste après son passage. Tanguy n'aurait pas été si crispé, au point de confondre un simple cleric avec un conseiller, s'il avait eu la conscience tout à fait tranquille...

Le récit qui entache le plus l'honneur de l'enfant de Trémazan est celui de la *Chronique anonyme dite des Cordeliers*<sup>90</sup> qui le montre immobilisant le duc, avec le vicomte de Narbonne, en lui saisissant les bras, permettant ainsi à leurs acolytes de l'achever : c'est exactement la technique employée par les bouchers lorsqu'ils sacrifient leurs bêtes ! D'autres versions sont moins précises sur sa gestuelle, mais toutes s'accordent sur le point qu'il a participé au premier chef aux violences. Cela suffit à en faire la bête noire des amis de Jean. Maître Nicolas Rolin, avocat au Parlement, fidèle serviteur des ducs de Bourgogne, ne tarde pas à le dénoncer, le 23 décembre 1420, en tête des auteurs du crime de Montereau dans le sévère réquisitoire qu'il dresse ce jour-là devant le roi « absent » et son successeur proclamé, son gendre Henry V d'Angleterre, à l'hôtel Saint-Pol. Le même jour, des lettres patentes les déclarent coupable

---

<sup>89</sup> *Idem, ibidem*, p. 278-280.

<sup>90</sup> Louis DOUET D'ARCQ l'a publiée en partie à la suite de son édition de la *Chronique* d'Enguerran de MONSTRELET, tome VI, Paris, 1862, page 279.

bles de lèse-majesté, déchus de leurs honneurs, dignités et prérogatives<sup>91</sup>. Deux miniatures au moins souligneront plus tard dans les manuscrits de la *Chronique* d'Enguerran de Monstrelet sa responsabilité dans le meurtre<sup>92</sup>. Son état de meurtrier n'interdit cependant pas à Tanguy de continuer sa carrière auprès d'un prince qui ne lui retire pas de suite sa confiance.

## LES SUITES DE MONTEREAU POUR TANGUY

### Une disgrâce longue à poindre

On le retrouve signalé dans les rangs delphinaux bien après le 10 septembre : il est à Tours auprès de son maître en avril 1421 après l'inattendu succès de Baugé, revenant d'une mission dans le Midi avec le président Louvet, puis figure le 5 août à un grand conseil de guerre tenu à Blois en l'absence du dauphin<sup>93</sup>. Reprenant les armes, il échoue à secourir Meulan assiégé par les Anglais du régent Bedford en février 1422<sup>94</sup>, et figure encore ici ou là dans les opérations en cours (en juin suivant, il prend sans combat, après trois jours de blocus, la place de La Charité-sur-Loire<sup>95</sup>, un important succès stratégique), même si en 1423 le connétable de France, l'Écossais Jean Stuart, comte de Buchan, lui tient à grief de ne pas avoir amené à temps les renforts qu'il attendait devant Meulan, d'où une « grande tançon entre lui et Tanneguy et grosses paroles<sup>96</sup> ». Comme « mareschal des guerres de M<sup>gr</sup> le Régent », il passe en Bretagne lever des troupes fraîches avec l'assentiment du duc Jean V en 1422<sup>97</sup>. Encore le 18 mai 1424, celui-ci « pour appaiser les debaz qui sont en ce royaume, pour y fere cesser la guerre et venir à paix » tente de mettre sur pied « le traictié de Nantes » dans lequel il agit comme médiateur entre les parties intéressées : dans ses clauses finales, il stipule que « pour parvenir à la perfection de lad. seurté, est d'expedient que messire Tanguy du Chastel et le president de Provence, ou l'ung d'eulx, vienne devers le duc de Bretagne pour parler à lui<sup>98</sup> ».

---

<sup>91</sup> Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, page 330.

<sup>92</sup> Christiane RAYNAUD, « À la hache ! » *Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 2002 analyse ces deux images, respectivement aux notes 223 (ms Arsenal 5084, f<sup>o</sup> 1), page 281, et 224 (BNF, ms fçais 2680, f<sup>o</sup> 288), p. 281-282. La miniature de la bibliothèque de l'Arsenal est reproduite page 81 de *Le château fort de Trémazan. Architecture, Légende, Histoire*, Landunvez, 1999.

<sup>93</sup> G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome II, p. 222, 226 et 230.

<sup>94</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre II, § IV, page 539.

<sup>95</sup> Guillaume COUSINOT, *Geste...*, *op. cit.*, § 192, p. 185-186. Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, page 338.

<sup>96</sup> *Journal d'un bourgeois...*, *op. cit.*, § 378, p. 199-200. Le comte de Buchan, fils du duc d'Albany régent d'Écosse, trouva la mort lors de la bataille de Verneuil le 17 août 1424. L'inaction de Tanguy en septembre 1421 lorsque des Anglais avaient traversé la Loire sous ses yeux est également dénoncée par Guillaume COUSINOT, *Geste...*, *op. cit.*, § 186, page 183.

<sup>97</sup> Dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 1120-1124.

<sup>98</sup> Texte découvert et publié par G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome II, p. 353-356, et repris par René BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, tome III, Nantes, 1890, acte n<sup>o</sup> 1588, p. 127-129. Le duc breton poursuivra ensuite ses efforts de conciliation auprès du duc de Bourgogne en 1425 : *ibidem*,

Sa faveur demeure telle, pour un temps du moins, que le roi (Charles VI étant décédé le 21 octobre 1422) augmente le 6 octobre 1424 la rente qui lui est versée sur le grenier à sel de Beaucaire, la portant de 1 200 livres (somme qu'il touchait depuis 1416) à 2 500 écus d'or par an<sup>99</sup>. Il accompagne ensuite son roi en Auvergne en novembre et décembre, où se réunissent successivement à Riom et au Puy les États de Languedoil puis de Languedoc<sup>100</sup>. Le souverain le dépêche encore, peu après Pâques 1425, auprès de Jean V afin de solliciter l'aide armée du duc<sup>101</sup>. Mais il semble que cela ait été presque sa dernière mission officielle de représentation en ces années<sup>102</sup>. Des bruits très désagréables courent, en effet, sur son compte avec de plus en plus d'insistance : en février 1425 le duc Jean de Bretagne informe le duc de Bedford de la mort de Béraud, le comte-dauphin d'Auvergne, que l'on disait avoir été tué en plein conseil de la main même de Tanguy, et ce en présence du roi<sup>103</sup>...

La dynamique ascensionnelle de sa destinée dans la familiarité du trône de France se trouve soudain bloquée par l'intrusion, recherchée sinon quémandée, d'un autre Breton, Arthur de Richemont, lequel impose ses conditions et entend faire place nette des gêneurs comme Jean Louvet, avec lequel Tanguy a partie liée sans plus. Le connétable l'emporte dans l'esprit du roi au terme d'une période de tension assez marquée<sup>104</sup> : ironie de l'histoire, Tanguy du Chastel avait contresigné à Chinon la lettre de nomination d'Arthur le 7 mars 1425<sup>105</sup> après les engagements pris par ce dernier de ménager les conseillers de Charles VII<sup>106</sup>, mais cela ne suffit pas à le sauver car c'est toute l'équipe qui est promise à tomber. « 1425. Mutations de conseillers. En celui an mist le roy hors d'entour lui et de sa court Tanguy du Chastel,

---

n° 1645 et 1652, page 162 et p. 164-165 (et dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 995-996 et col. 1183-1186) après la mise à l'écart des fauteurs de Montereau.

<sup>99</sup> G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome II, page 69.

<sup>100</sup> *Idem, ibidem*, tome II, page 79.

<sup>101</sup> Guillaume COUSINOT, *Chronique...*, *op. cit.*, § 13, page 229 : « L'an mil quatre cent vingt cinq, le Roy envoya vers le duc de Bretagne messire Tanneguy du Chastel ». Pierre Le Baud confirme à la fin du siècle ce voyage, effectué en compagnie de la reine de Sicile, comtesse d'Anjou, qui s'inscrit parmi les tractations ouvrant la connétablie à Arthur de Richemont.

<sup>102</sup> Pierre Le Baud mentionne en 1425 un second voyage en Bretagne de l'ancien prévôt « qui estoit natiff de son pais et l'amoit moult le duc et aussi toute sa parenté » afin d'y plaider la cause du roi requérant des secours immédiats, en vain d'ailleurs.

<sup>103</sup> René BLANCHARD, *Lettres et mandements...*, tome III, n° 1619, page 149 d'après ANF X<sup>1a</sup> 1480, f° 317. VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire...*, *op. cit.*, tome I, page 444. G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome II, page 69.

<sup>104</sup> *Idem, ibidem*, tome II, p. 89-103. Émile COSNEAU, *Le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne) (1393-1458)*, Paris, 1886, p. 98-103. « En celuy an le roy eut moult à faire ; car les envyes étoient bien fort en sa maison pour le gouvernement. Pourquoi il envoya Tanneguy du Chastel, prevost de Paris, et le président de Provence, et Frotier, lequel le roy pourveut très-bien et assigna. Et les envoya à la suggestion du conestable, qui disoit que jamais le roy et le duc de Bourgogne ne feroient accord tant que iceulx fussent en l'ostel du roy, car le duc de Bourgogne disoit qu'ils avoient tué son père » : *Chronique de Jean RAOULET*, publiée en appendice de Jean CHARTIER par VALLET DE VIRIVILLE, tome III, Paris, 1858, page 189.

<sup>105</sup> G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome II, note 1 page 85.

<sup>106</sup> Pièce justificative XX dans Émile COSNEAU, *Le connétable de Richemont...*, *op. cit.*, p. 503-504.

le president de Prouvence et maistre Jehan Cadart (son medecins) qui lors gouvernoit du tout le roy<sup>107</sup> ». Sans doute aussi Jean V entend profiter de l'occasion pour éliminer les conseillers du roi qui ont poussé en 1420 le comte de Penthievre à se saisir de sa personne<sup>108</sup> (le président de Provence, Jean Louvet, en premier lieu<sup>109</sup>), tandis que le comte de Savoie, autre allié indispensable en ces jours sombres, rappelle à qui veut bien l'entendre que les coupables de Montereau n'ont toujours pas été châtiés...

En filigrane, c'est déjà, en effet, la reconquête de l'alliance de la Bourgogne qui entre en jeu : la défaite française subie à Verneuil-sur-Avre en Normandie le 17 août 1424 avait ouvert les esprits sur l'inanité d'une guerre soutenue contre deux adversaires que l'on pouvait espérer dissocier. Le 28 septembre le traité de Chambéry ménage une trêve de 7 mois grâce à la médiation d'Amédée VIII de Savoie et de Jean V : pour la première fois, Philippe le Bon fait un énorme pas en direction du dernier fils de Charles VI en reconnaissant son titre royal<sup>110</sup>. La promotion de Richemont relève bientôt de la même option stratégique, lui qui est aussi le beau-frère du duc de Bourgogne. Sacrifier Tanguy et les autres coupables de Montereau, cela revient à adresser à Philippe le Bon un signe fort et sans équivoque.

Compromis par ses anciennes amitiés, par les actes ou les pensées qu'on lui impute, Tanguy comprend vite que sa présence n'est désormais plus désirée ni souhaitable à la cour, et il s'efface sans vaine résistance, non sans protester de son innocence à la fois dans l'affaire de Montereau et pour ce qui concerne l'enlèvement du duc de Bretagne<sup>111</sup> avec lequel il a au demeurant entretenu des relations dans l'ensemble correctes semble-t-il<sup>112</sup>. Il pousse même la bonne volonté jusqu'à aider à l'expulsion de l'ancienne équipe dirigeante : « Et si aida à mettre hors ceux qui sen devoient aller et fit tuer par ses archers devant lui un capitaine, lequel faisoit trop de maux et ne voloit obéir<sup>113</sup> ». On ne saurait pousser plus loin la complaisance à son propre éloignement ! Au reste, le roi lui rend l'exil moins amer en lui accordant, lorsqu'il

---

<sup>107</sup> *Geste des nobles François*, éd. Auguste VALLET DE VIRIVILLE, Paris, 1864, page 199.

<sup>108</sup> La lettre du régent Charles en date du 16 mars 1420 recommandant à Jean de Bretagne, comte de Penthievre, et à son frère Charles, seigneur d'Avaugour, de bien garder le duc et son frère Richard, est publiée comme pièce justificative XIV par Émile COSNEAU, *Le connétable de Richemont...*, *op. cit.*, p. 494-497. Mais Tanguy s'était rendu parallèlement fin mai auprès de la duchesse afin de l'assurer de son soutien et de celui du dauphin : G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*, tome II, page 206.

<sup>109</sup> Le duc fait savoir « qu'il ne pourroit aider ni donner secours au Roy, si préalablement, et avant toute œuvre, ceux qui avoient conseillé au comte de Penthievre de le prendre, lesquels estoient du conseil du Roy et en son hostel, ne s'en alloient hors de son hostel » : Guillaume COUSINOT, *Chronique...*, *op. cit.*, page 230 ; *Les chroniques du héraut Berry*, *op. cit.*, page 374.

<sup>110</sup> Bertrand SCHNERB, *Les Armagnacs...*, *op. cit.*, p. 244-246.

<sup>111</sup> Guillaume COUSINOT, *Chronique...*, *op. cit.*, page 230. Guillaume GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne*, éd. Achille LE VAVASSEUR, Paris, 1890, page 362. *Les chroniques du héraut Berry*, page 373.

<sup>112</sup> Émile COSNEAU, *Le connétable de Richemont...*, *op. cit.*, p. 83-84.



prend congé vers le 10 juillet 1425, un beau pécule de 2 000 livres pour couvrir ses frais de route<sup>114</sup>. Car le Breton n'est pas vraiment tombé en disgrâce... il se trouve seulement éloigné puisque sa personne rappellerait par trop à certains le fantôme du meurtre de Montereau, et le fils de la victime le dénoncera encore parmi les fauteurs de la mort de son père à la veille du traité d'Arras en septembre 1435<sup>115</sup>. Tout retour à la cour lui est dorénavant interdit<sup>116</sup>.

En conséquence Tanguy ne participe pas à l'épopée de Jeanne d'Arc, ne figure pas plus dans l'armée de la Reconquête menée par Richemont après 1435 – son neveu Guillaume, second fils d'Olivier, un autre cadet, l'y remplace d'ailleurs assez brillamment pour, après sa mort le 20 juillet 1441 en disputant au duc d'York le passage de l'Oise devant Pontoise<sup>117</sup>, se voir signalé par l'insigne honneur de reposer pour l'éternité dans la basilique de Saint-Denis<sup>118</sup> auprès des rois de France (et de son plus illustre compatriote, Bertrand du Guesclin, le connétable de Charles V). Pendant tout ce temps, Tanguy n'est plus désormais qu'un serviteur de la Couronne maintenu à prudente distance du théâtre principal.

### **Le rebond d'une seconde carrière – toute méridionale**

De Tanguy, il n'est désormais nulle part fait mention en ces années décisives. Le vieil homme (il a 55 ans environ en 1425) survit dans une sorte d'exil doré<sup>119</sup> loin des champs de bataille, tenu éloigné de la cour, nommé sénéchal de Beaucaire et capitaine d'Aigues-Mortes, dans le lointain Languedoc, le 10 juin 1425<sup>120</sup>. À défaut de le désavouer complètement – Tanguy fera usage sa vie durant de son titre, de pure courtoisie dorénavant, de « Prévôt de Paris » –, le roi ne tient plus à le voir paraître dans son entourage, quoiqu'il fasse encore appel à ses services à l'occasion, l'extrayant de la sorte de sa semi-retraite méridionale. « De 1425 à 1438, il veilla à

---

<sup>113</sup> Guillaume GRUEL, *Chronique d'Arthur...*, *op. cit.*, page 191. Pierre Le Baud confirme les circonstances entourant ce départ presque volontaire.

<sup>114</sup> Lettres du 30 juillet 1425, citées tome II, note 4 page 102 de G. de BEAUCOURT, *Histoire...*, *op. cit.*

<sup>115</sup> Émile COSNEAU, *Le connétable de Richemont...*, *op. cit.*, note 3, page 230 : dans ses lettres du 25 septembre, Philippe le place en premier, avant J. Louvet, P. Frotier et J. Cadart. Le texte des trois articles mentionnant ce point capital dans l'esprit de Philippe le Bon est reproduit par Albert MIROT, « Tanguy du Chastel... », article cité, p. 197-198.

<sup>116</sup> Les coupables de Montereau, comme les auteurs du meurtre de la rue Vieille-du-Temple, considérés comme « perturbateurs et infracteurs de paix », sont exclus de « l'abolition générale » proclamée après la paix d'Arras, sans grand conséquence pour eux toutefois : Nicolas OFFENSTADT, *Faire la paix...*, *op. cit.*, p. 143-145.

<sup>117</sup> *Chroniques de Monstrelet*, *op. cit.*, livre II, § CCLXI, page 820. D'après l'épithète que porte son tombeau, Guillaume était panetier de Charles VII et écuyer du dauphin Louis ; il dut aussi à sa belle défense de Saint-Denis dans les années précédentes de reposer dans la basilique royale.

<sup>118</sup> Son gisant y est toujours visible dans la chapelle Notre-Dame la Blanche : si le corps est en pierre, le visage est taillé dans le marbre. Une belle photographie de l'œuvre, en son état présent de conservation, dans *Le château fort...*, *op. cit.*, page 80.

<sup>119</sup> D'après Albert MIROT, « Charles VII et ses conseillers... », article cité, page 203 : « Charles VII lui avait renouvelé les dons et pensions accordés auparavant. Nanti d'une pension de 2 000 livres tournois et de gages annuels de 100 livres tournois, d'une somme de 2000 livres tournois que le roi lui avait gracieusement offerte ».

<sup>120</sup> Jacques D'AVOUT, *La querelle...*, *op. cit.*, page 365.

la conservation des places confiées à sa garde, tout en prenant part à quelques expéditions. En 1433, il passa à Orange avec le comte de Foix et, en sa compagnie, assiégea Vaison ; le 26 juillet de la même année, il prit part à la répression du Comtat-Venaissin soulevé contre Marc Condulmier, légat à Avignon ; en 1434, il alla trouver Charles VII à Vienne et l'accompagna à Aizon et à Lyon. En même temps, il jouissait de la faveur du comte de Provence Louis III, roi de Naples, et de son successeur René d'Anjou qui voyaient en lui un conseiller fidèle, auquel leur mère Yolande d'Aragon avait gardé son estime » écrivait Albert Mirot<sup>121</sup>.

Et cet auteur de continuer : « En 1439, le roi l'envoya en ambassade à Naples négocier la paix entre René d'Anjou et Alphonse V d'Aragon. Le 28 octobre de la même année, René le nomma lieutenant-général en Provence et, en 1440, releva en sa faveur la charge de sénéchal de Provence, supprimée depuis 1423<sup>122</sup>. Nommé lieutenant-général en Languedoc le 4 août 1440, Charles du Maine le prit comme lieutenant et le 15 décembre de cette même année, Charles VII lui attribua la charge de commissaire sur les aides et finances en Languedoc. Jusqu'en 1456 il occupa ces fonctions, tantôt en Languedoc, tantôt à Beaucaire, tantôt enfin en Provence ; il sut malgré son grand âge – il avait 70 ans en 1440 – remplir ces charges. Je ne retracerai pas ici ces dix-huit années qui furent parmi les plus glorieuses de sa longue existence<sup>123</sup> ».

Ces années mériteraient assurément une étude particulière qui viendrait préciser certains points, à commencer par la date exacte de sa mort (1449 plutôt que 1458 ?). Elle permettrait aussi de mieux appréhender les mécanismes à l'origine de l'incontestable tropisme méridional qui caractérise alors les Du Chastel, dont au moins deux finirent établis comme prélats dans le sud du royaume : Jean, évêque de Nîmes puis de Carcassonne à compter de 1454, Gabriel, d'abord évêque de Dol, enfin évêque d'Uzès... Elle préciserait si Tanguy garda ou attira là-bas d'autres Bretons dans son entourage domestique, s'il favorisa la carrière de jeunes compatriotes sous les cieux méditerranéens, quels liens il entretenait avec la Bretagne et Trémazan... Autant de questions pour le moment sans réponse, mais la richesse des archives languedociennes et provençales autorise quelques espoirs !

En revanche, ses ennemis ne désarmaient pas : le 1<sup>er</sup> octobre 1448, puis en janvier de l'an d'après, Nicolas Rolin le dénonce encore dans la harangue où il proteste contre le non-respect éhonté par le roi des clauses du traité d'Arras de 1435, lesquelles prévoyaient en premier lieu la satisfaction de l'honneur de Bourgogne et la punition exemplaire des spadassins à

---

<sup>121</sup> Albert MIROT, « Charles VII et ses conseillers... », article cité, page 203.

<sup>122</sup> Albert MIROT, « Lettres de provision de lieutenant général et sénéchal de Provence délivrées en faveur de Tanguy du Chastel », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques*, 1938-39, p. 95-109.

<sup>123</sup> Albert MIROT, « Charles VII et ses conseillers... », article cité, page 206.

l'œuvre seize ans plus tôt à Montereau-où-fault-l'Yonne<sup>124</sup>. Il reste que sur son lit de mort Tanguy du Chastel réfutait toujours et encore les accusations portées contre lui.

Recevons ses dires à défaut d'être pleinement convaincu de leur bien-fondé : au tribunal de l'histoire toutefois, son souvenir demeurera lié au meurtre du duc de Bourgogne Jean, surnommé sans Peur depuis 1396 et l'écrasement par les Turcs de la croisade qu'il commandait devant Nicopolis !

---

<sup>124</sup> Texte dans Albert MIROT, *ibidem*, p. 207-208.